

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LE NOYER

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice 11 Présents 8 Votants 9

Le mardi 8 juin 2021, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Le Noyer, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Philippe Gamen, maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Magali KRIEGK est désignée et accepte cette fonction.

Étaient présents : GAMEN Philippe, PETTELOT Dominique, LABORET Valérie, BESSON Françoise, MAGNIER Roland, DURAND Philippe, PERRIER Philippe, KRIEGK Magali
Était représentée : MANOUSSAKIS Odile par Philippe Gamen
Étaient absents : DODELIN Sophie, DOSTERT-HENZINSKI Alice

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 01 juin 2021
Ouverture de séance : 19 heures

Délibération n° 2021/012

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE D'ORDINATEURS FIXES, PORTABLES ET TABLETTES

Les besoins de la Commune en appareils informatiques étant très limités, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et Internet.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/013

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHEMIN RURAL DIT DE L'EPINE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHAMBERY EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Il est proposé de signer une convention avec Grand Chambéry pour mise à disposition du chemin dit de l'Épine aux fins d'y procéder à des travaux d'enfouissement de canalisation nécessaire à l'exercice des compétences communautaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide ce principe sous réserve qu'il soit établi un état des lieux contradictoire avant et après les travaux, et autorise monsieur le maire à signer la convention avec Grand Chambéry.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/014

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE SUR LAQUELLE EST INSTALLEE UNE BACHE DE SECURITE INCENDIE AU HAMEAU DES CHAVONNES

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de régulariser la situation foncière par l'acquisition, pour l'euro symbolique, de la parcelle B 1321 d'une superficie de 660 m², propriété de Monsieur André TASSET, sur laquelle a été implantée la bache incendie au hameau des Chavonnes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/015

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE A LA REDACTION ET AU SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE DU CDG 73

La prévention des risques professionnels est une obligation légale des employeurs du secteur public qui nécessite la rédaction et le suivi du Document Unique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de signer la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique proposée par le Centre de Gestion de la Savoie

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/016

OBJET : CONTRAT DE BAIL A FERME AVEC LE GAEC L'ESCARGOT DE LA GRANGE DE DIME

Le bail à ferme passé avec le GAEC L'ESCARGOT DE LA DIME, relatif à l'exploitation de la parcelle B 1459, est arrivé à son terme le 31 octobre 2018.
Depuis cette date le GAEC a poursuivi l'exploitation de la parcelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de régulariser la situation en signant un nouveau bail à ferme d'une durée de 9 ans, à compter du 1er novembre 2018, avec le GAEC L'ESCARGOT DE LA DIME.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/017

OBJET : DECISION MODIFICATIVE D1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

Chap./article	Désignation	section	R/D	proposé
023/023	Virement à la section investissement	Fonc.	D	-10 000,00 €
042/6811	Dot. Amortissement frais d'étude	Fonc.	D	+ 10 000,00 €
21/2117	Travaux bois et forêt	Invest.	D	- 10 000,00 €
021/021	Virement de la section fonctionnement	Invest.	R	-10 000,00 €
040/2803	Amortissement frais d'étude	Invest.	R	+ 10 000,00 €
041/2031	Intégration frais d'étude	Invest.	R	- 10 000,00 €

TOTAL SELECTION

	proposé
Dépenses	-10 000,00€
Recettes	- 10 000,00 €
Différence (D-R)	0,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021/018

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF CATEGORIE C A TEMPS NON COMPLET 21H30 /SEMAINE EN REMPLACEMENT DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET 17H30/SEMAINE AFFECTE AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Suite à un inventaire des besoins, le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet 17h30/semaine, de créer un poste d'adjoint administratif catégorie C à temps non complet 21h30/ semaine et de saisir le Comité Technique Paritaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

◆ **Elections :**

La mise en place de la salle des fêtes en vue des élections du 20 juin se fera vendredi soir 18 juin ou samedi 19 juin (à confirmer par Monsieur le Maire)

◆ **Jeux d'enfants**

Les jeux ont été livrés.

Au vu du coût de leur mise en place proposé par deux entreprises, un autre devis a été demandé à l'entreprise AILLON TP. Cette entreprise pourrait être disponible courant juillet.

Françoise BESSON propose qu'une inauguration de l'aire de jeux soit faite une fois les travaux de pose terminés. Il lui est répondu favorablement

◆ **Aménagement sécurité des hameaux**

Une présentation des travaux envisagés sera faite aux habitants des hameaux du Cholet, de la Ville et du Buisson le 12 juillet prochain par le bureau d'étude en charge de l'opération.

Afin d'optimiser les temps d'échange avec les riverains, Magali KRIEGK propose que ces derniers soient conviés par hameau en horaire décalé.

Un courrier d'invitation à la réunion sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains concernés.

◆ **Travaux cimetière**

Monsieur le maire indique que l'entreprise AILLON TP devrait réaliser les travaux au cimetière en septembre.

◆ **Aire conteneurs**

Dominique PETTELOT fait remarquer que des verres sont déposés dans le conteneur réservé aux ordures ménagères situé au Buisson. Ceci est probablement dû au fait qu'il n'y a pas de conteneur « verre » sur cette aire.

◆ **Abris bus**

Avant de lancer les travaux pour la mise en place de l'abris bus, Dominique PETTELOT doit se renseigner auprès des services de Grand Chambéry sur la réglementation en vigueur relative à ce type d'installation.

La séance est levée à 20 h45

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Compte-rendu affiché le 25 2021

Le maire,
Philippe GAMIEN

La secrétaire de séance,
Magali KRIEGK